



Vol casier et bulletin aidez moi merci

Par **radaman**, le **20/02/2008** à **12:12**

bonjour. il y a quelques mois, j ai volé dans mon magasin.la note s est elevée a 7000 euros .
apres convocation au siege et depot de plainte,j ai remboursé la dite somme.
la plainte fut retirée apres arrangement.

donc je suis passé au commissariat pour repondre de la plainte meme si elle avait ete retirée
et ait eut un non lieu.

Maintenant j aimerais travailler dans l administration mais je ne sais pas sur quel bulletin du
casier je suis inscrit. m est avis que pour ce dlit cela doit etre le n 2.

Si cela est le cas le policier m avait dis que je pouvais faire une demande pour que le bulletin
2 soit annulé meme si mon delit resterait sur le n 1.

est ce bien vrai et surtout comment faire? merci d avance.

a savoir que c est le seul delit que j ai commis je n ai jamais eu a faire a la justice auparavant.

merci d avance.

Par **citoyenalpha**, le **27/02/2008** à **05:06**

Bonjour

En effet pour travailler dans la fonction publique vous devez jouir de tous vos droits civiques et ne pas faire l'objet d'une inscription sur la casier judiciaire B2.

Vous pouvez prendre rendez vous auprès du procureur afin de consulter votre casier B2. Normalement si aucune peine n'a été prononcée il doit être vierge. Mais si ça peut vous rassurer.

Aucune copie de ce casier ne pourra vous être délivrée.

Restant à votre disposition.